

ARRÊTÉ N° 2026-078
PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
A L'OCCASION DU DÉFILÉ DE LA FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Le Maire de la commune de MAING,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et L 2213,

Vu les articles R 37.1 et R 233.1 du code de la route,

Considérant que la commune organise un défilé dans le cadre de la fête nationale du 14 juillet,

Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants, des spectateurs et des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

Article 1 – Objet

À l'occasion du défilé organisé le **14 juillet 2026**, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur le parcours du cortège.

Article 2 – Voies concernées

Le **14 juillet 2026**, de **11 H 00** à **12 H 30**, la circulation sera interdite sur les voies suivantes :

- RUE JEAN JAURÈS,
- RUE VICTOR HUGO, du rond-point des cruches jusqu'au Château Ansart.

Cette interdiction s'appliquera également pendant le passage du cortège aux rues débouchant sur le parcours.

Article 3 – Dérogations

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas :

- aux véhicules de secours ;
- aux service de police ;
- aux véhicules participant à l'organisation de la manifestation ;
- aux véhicules des services techniques municipaux.

Article 4 – Signalisation

Les services techniques de la commune mettront en place la signalisation réglementaire, les barrières de sécurité et les panneaux de déviation conformément à la réglementation en vigueur. Les dispositifs seront retirés dès la fin de la manifestation.

Article 5 – Infractions

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Exécution

Monsieur le Maire et Monsieur le Brigadier chef principal de Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise pour information à M. le Commissaire Divisionnaire de Police et à M. le Chef du service de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes.

Fait à Maing, le 6 juillet 2026.



Le Maire,



F. WAELENKENS